



Ressources

Confidentialité et vie privée dans les programmes en ligne

La transition vers les programmes en ligne entraîne des considérations uniques pour protéger la confidentialité et la vie privée des jeunes participants dans l'espace virtuel. Nous avons consulté des ressources fondées sur des données probantes et impliquées dans la communauté pour donner des recommandations qui soutiennent le développement de directives au sujet de la confidentialité et de la vie privée des jeunes dans les programmes en ligne. Ces recommandations sont fondées sur les principes des approches tenant compte des traumatismes. Pour plus d'informations, cliquez [ici](#)

1. Consulter et créer des politiques organisationnelles pour protéger la confidentialité et la vie privée en ligne

- En fonction de la plate-forme choisie pour la mise en œuvre du programme en ligne, envisagez de respecter les directives ci-dessous pour la sécurité en ligne :
 - Protégez toutes les réunions en ligne avec un mot de passe et envoyez les liens et les mots de passe des réunions dans des courriels/SMS séparés
 - Créez une salle d'attente pour que les organisateurs (c.-à-d. les facilitateurs) puissent voir qui rejoint la séance avant d'accepter les participants dans l'espace principal
 - Verrouillez la réunion en ligne une fois tous les participants présents afin d'empêcher des inconnus de la rejoindre

2. Créer un espace sécuritaire où les jeunes pourront participer de manière virtuelle

- Rencontrez chaque jeune de manière individuelle avant le début du programme pour les aider à créer un environnement sécuritaire et privé où ils pourront participer au programme en ligne. Aidez les jeunes à :
 - Identifier un espace privé où ils pourront rejoindre les séances du programme en ligne
 - Si un jeune n'a pas accès à un espace sécuritaire et privé, considérez les formes de communication alternatives pour communiquer (par exemple, les courriels)
 - Accéder à une connexion Internet fiable et régulière ainsi qu'à un appareil électronique de confiance
 - Proposez des moyens de communication alternatifs (comme le téléphone), au cas où un jeune perdrait sa connexion Internet au cours de la séance et assurez-vous que tous les participants connaissent ces moyens alternatifs avant le début de la séance
 - Fournissez aux jeunes des écouteurs pour les séances
 - Élaborez un plan de communication de sécurité au cas où un jeune doit quitter la séance sans en informer les facilitateurs
 - Par exemple, comment les facilitateurs pourraient-ils contacter le jeune? Y a-t-il un autre adulte de confiance dans la vie du jeune avec qui le facilitateur peut communiquer?

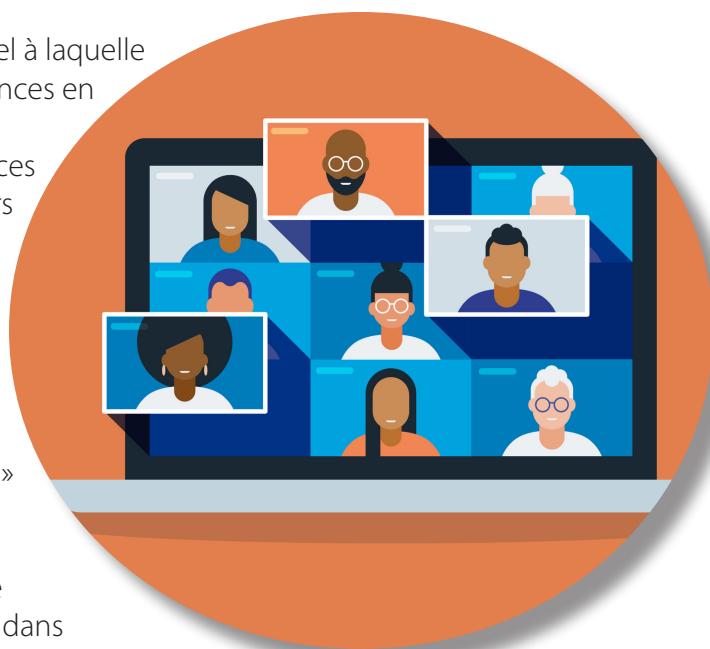


2. Créer un espace sécuritaire où les jeunes pourront participer de manière virtuelle (suite)

- Co-établisiez des signaux de communication non verbale au cas où un jeune aurait besoin d'informer les facilitateurs et ses pairs que son espace physique n'est plus privé et qu'il n'est pas à l'aise de partager son expérience sur certains sujets (p. ex., violence relationnelle, relations de pouvoir, santé mentale personnelle)
 - Proposez des moyens de communication non verbaux lors des séances : clavardage, tableaux blancs interactifs, etc.
- Demandez aux participants d'ajouter leurs pronoms dans leur nom d'écran (s'ils le souhaitent)

3. Relire les protocoles de confidentialité et de vie privée avec les jeunes (ainsi que leurs limites)

- Les facilitateurs n'enregistreront pas les séances, que ce soit le contenu vidéo et audio, et ne sauvegarderont pas les échanges dans le clavardage
- Les jeunes peuvent créer une nouvelle adresse courriel à laquelle eux seuls ont accès pour recevoir les liens vers les séances en ligne
- Les jeunes peuvent utiliser des pseudos lors des séances
- Co-développer des étapes permettant aux facilitateurs de vérifier l'identité des jeunes lors de la correspondance en ligne (en particulier si les jeunes choisissent de ne pas activer leur caméra pendant les séances)
- Fournir une éducation axée sur les jeunes pour un espace Internet sécuritaire
 - Ouverture de sites Web en « navigation privée »
 - Suppression de l'historique du navigateur
- Co-créditer des directives sur la vie privée virtuelle et individuelle et la confidentialité (p. ex., respecter la vie privée des autres pairs et ne pas répéter ce qui est dit dans le groupe)
- Limite : comme tout autre format de programmes de groupe, rappeler aux jeunes que les facilitateurs ne peuvent pas contrôler ce que les membres du groupe partagent avec les autres. Il est important que les jeunes soient bien informés pour décider de ce qu'ils aimeraient discuter et partager lors des séances.



4. Être disponible en dehors des séances et proposer des rencontres individuelles

- Soyez disponible en dehors des séances et proposez des rencontres individuelles aux jeunes. Cela pourrait les aider à avoir des discussions sur des sujets sur lesquels ils ne souhaitent pas échanger avec des pairs du programme ou qu'ils ne souhaitent pas évoquer lors des séances
- Lors de ces rencontres, travaillez avec le jeune pour déterminer :
 - S'il a besoin de ressources supplémentaires ou de soutien en santé mentale

Merci à

Dre Maisha Syeda, Ph.D, Centre for School Mental Health, Université Western

Dre Joyce Li, associée de recherche, PREVNet



Agence de la santé
publique du Canada

Public Health
Agency of Canada

Les opinions exprimées dans ce document ne représentent pas nécessairement celles de l'Agence de la santé publique du Canada.